

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/2022

Séance du 8 avril 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	9
Vote	14
Date convocation	01/04/2022

L'An deux mille vingt-deux, le vendredi 8 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

BUDGET COMMUNAL 2022.

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE, Olivier CORNELIUS, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Jean-Luc VIGNA, Céline BERNART, Hélène-Marie PASSERON, Stéphane VOISIN.

Pouvoirs : Karine FAY donne pouvoir à Yves GILLI, Cyril LEGER donne pouvoir à Céline BERNART, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Geneviève PEPE donne pouvoir à Olivier CORNELIUS.

Absents : Néant

Madame Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet du budget de la commune (M14) établi comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	861 897,04 €
	Recettes	861 897,04 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 007 888,68 €
	Recettes	1 007 888,68 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A l'unanimité

- **APPROUVE** le budget 2022.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

